


## VERS L'APPRENTISSAGE STATUT/RÉMUNÉRATION/FINANCEMENT DE LA FORMATION/AIDES FINANCIERES

<b>STATUT</b>	Vous êtes un(e) salarié(e) d'une entreprise avec les mêmes obligations/ droits et devoirs que vos collègues salariés. Votre temps de travail est établi sur la base des 35 h.				
<b>SALAIRE</b>	Votre rémunération : sur la base du montant du smic/smc mensuel au 1 <sup>er</sup> mai 2023				
	Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	18 – 20 ans	21 – 25 ans	26 ans et +
	1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%	100%
	Salaires brut	<b>471,74 €</b>	<b>751,29 €</b>	<b>926,01 €</b>	<b>1747,20 €</b>
	2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61%	100%
	Salaires brut	<b>681,40 €</b>	<b>891,07 €</b>	<b>1065,79 €</b>	<b>1747,20 €</b>
	3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78%	100%
Salaires brut	<b>960,96 €</b>	<b>1170,62 €</b>	<b>1362,81 €</b>	<b>1747,20 €</b>	
<b>FINANCEMENT DE LA FORMATION</b>	Exonération des charges patronales et salariales de l'apprenti(e) (jusqu'à 78% de la valeur du SMIC)				
	- Contrat dans une entreprise du secteur privé : votre formation est financée par un opérateur de compétence - OPCO de la branche professionnelle de votre diplôme.				
	- Contrat dans une entreprise du secteur public : votre formation est financée par le centre National de la Fonction Publique et la collectivité.				

### LES AIDES FINANCIERES

<b>APPRENTI(E) DU SECTEUR PRIVÉ</b>	L'OPCO aide les apprenti(e)s des entreprises du secteur privé durant leurs semaines de présence au centre de formation : 3 €/ repas (pris à la cantine) - 6 €/ nuit (à l'internat). Aide à l'équipement numérique ou pédagogique selon la formation.										
  <b>Le Conseil Régional des Hauts de France</b>	Carte génération créditée de <b>200 euros la première année de formation uniquement.</b>	FSA (Fonds de solidarité pour les apprentis) : aide ponctuelle pour se soigner/ se loger/ se nourrir/ se déplacer / s'équiper.									
	T.H.R Transport/ Hébergement/ Restauration Forfaitisation annuelle.	Hébergement : 80 euros /an pour les internes et les apprentis ayant un logement autonome. Restauration : 100 euros/an pour tous.									
	<table border="1" style="font-size: small;"> <thead> <tr> <th>Distance domicile/CFA</th> <th>Aide annuelle (forfait)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 10 km</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>10 à 40 km</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>41 à 100 km</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>+ de 100 km</td> <td>200 €</td> </tr> </tbody> </table>	Distance domicile/CFA	Aide annuelle (forfait)	Moins de 10 km	0 €	10 à 40 km	100 €	41 à 100 km	150 €	+ de 100 km	200 €
Distance domicile/CFA	Aide annuelle (forfait)										
Moins de 10 km	0 €										
10 à 40 km	100 €										
41 à 100 km	150 €										
+ de 100 km	200 €										
<b>L'aide au permis de conduire</b>	- Aide au permis de conduire de 500 euros pour les apprentis majeurs par l'état français. - Aide complémentaire du conseil régional : <a href="https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif931">https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif931</a>										
<b>Aides au logement</b>	Les apprentis qui souhaitent prendre leur indépendance peuvent bénéficier des aides du service ACTION LOGEMENT.										

### POLE BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

#### Le centre de formation accompagne tous les apprenants

Constitution du dossier d'aménagement d'épreuves

Un accompagnement renforcé

Les besoins éducatifs particuliers & la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé

Le dossier RQTH « Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé » est une délivrance de la reconnaissance du handicap par la MDPH, pouvant permettre au centre de formation de vous accompagner sur des besoins spécifiques ainsi qu'en entreprise (aide au parcours/ aménagement du poste de travail...). La référente du handicap vous reçoit pour un entretien afin d'élaborer un plan d'action de compensation des difficultés.